



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 11 NOVEMBRE À 10H00, À LAQUELLE ASSISTAIENT :

Le maire / The Mayor : Luc Trépanier
Les conseillers / Councillors : Marc Frédette
Stephen Lloyd
Kimberley Lamoureux, et/and
Marie-Hélène Lemarbre

Formant quorum / Forming the quorum

Étaient absents/ Absent
The councillors/ Les conseillers: Jake Michael Chadwick
Kenneth Mann

Également présent / Also in attendance:

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 10h00.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes (RLRQ, chapitre C-19)* en s'abstenant de voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-087

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par madame la conseillère Kimberley Lamoureux, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé, soit:

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 14 octobre 2023
3. **Affaires courantes**
 - 3.1 Annonces
 - 3.2 Correspondances –
 - 3.3 APLÉ
 - 3.4 Suivi de la dernière séance
 - 3.5 Période de question (30 minutes)
4. **Finances et Administration**
 - 4.1 Résolution - Comptes à payer
 - 4.2 Dépôt de deux états comparatifs des revenus et dépenses selon l'article 105.4 de la loi sur les Cités et Villes
 - 4.3 Règlement 279 modifiant le règlement 207 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 – Adoption
 - 4.4 Embauche d'une inspectrice en bâtiment, en environnement et en navigation
 - 4.5 Contribution à la Légion Canadienne
 - 4.6 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (Volet 4) – autorisation à Arundel de présenter la demande.
5. **Environnement**
6. **Urbanisme**
 - 6.1 Dépôt du rapport du directeur général
7. **Infrastructures et services**
 - 7.1 Contrat de déneigement 2023-2024 pour l'hôtel de ville et le chemin des Jésuites

MINUTES OF THE ORDINARY MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE TOWN OF BARKMERE HELD ON NOVEMBER 11TH AT 10:00 A.M. AT WHICH WERE PRESENT:

Luc Trépanier
Marc Frédette
Stephen Lloyd
Kimberley Lamoureux, et/and
Marie-Hélène Lemarbre

Jake Michael Chadwick
Kenneth Mann

Martin Paul Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier /
Director General and Secretary-Treasurer.

OPENING OF THE SITTING

The mayor calls the sitting to order: it is 10A.M.

Unless otherwise indicated in these minutes, the mayor always avails himself of his privilege provided for in section 328 of the *Cities and Towns Act (CQLR, chapter C-19)* by abstaining from voting.

1. APPROVAL OF THE AGENDA

2023-087

It is proposed by councillor Stephen Lloyd, seconded by councillor Kimberley Lamoureux, and it is adopted unanimously by the council members present:

THAT the agenda be adopted as proposed, namely:

1. **Approval of the agenda**
2. **Adoption of the minutes**
 - 2.1 Regular meeting held on October 14, 2023
3. **Current business**
 - 3.1 Announcements
 - 3.2 Correspondence –
 - 3.3 BLPA
 - 3.4 Follow-up from last meeting
 - 3.5 Question period (30 minutes)
4. **Finance and Administration**
 - 4.1 Resolution - Accounts payable
 - 4.2 Submission of two comparative statements of revenues and expenses pursuant to section 105.4 of the Cities and Towns Act
 - 4.3 By-law 279 amending by-law 207 decreeing the imposition of a tax to finance 9-1-1 emergency centers - Adoption
 - 4.4 Hiring of a building, environment and navigation inspector
 - 4.5 Contribution to the Canadian Legion
 - 4.6 First respondent services – application for financial assistance
5. **Environment**
6. **Urban Planning**
 - 6.1 Tabling General Manager's report
7. **Infrastructure and Services**
 - 7.1 2023-2024 snow removal contract for Town Hall and Jesuites Road

8. Loisirs et Culture
9. Affaires légales
10. M.R.C. et affaires régionales
- 10.1 Dernier conseil des maires
11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE, 2023

2023-088

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2023 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins une journée avant la tenue de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes, RLRQ c. C-19*, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Hélène Lemarbre, appuyé par madame la conseillère Kimberley Lamoureux:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 octobre 2023 soit approuvé tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 ANNONCES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et transmet quelques informations d'intérêt public. Ces informations seront transmises via les Échos de Barkmere.

3.2 CORRESPONDANCES

Le directeur général mentionne qu'aucune correspondance officielle n'a été reçue durant le mois d'octobre 2023.

3.3 APLÉ

Aucun représentant n'est présent.

3.4 SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Aucun suivi n'est apporté.

3.5 PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Une période de questions est ouverte à 10h08. Aucun participant n'ayant manifesté son intention de s'adresser au conseil, la période de question est immédiatement close.

4. FINANCES ET ADMINISTRATION

4.1 COMPTES À PAYER

2023-089

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Frédette, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Lloyd :

QUE les comptes décrits à l'annexe « A » ci-dessous soient ratifiés et payés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2 DÉPÔTS DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES SELON L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

8. Leisure and Culture
9. Legal Business
10. R.C.M and Regional Business
- 10.1 Latest Mayors' Council
11. Meeting adjournment

CARRIED UNANIMOUSLY

2.1 ADOPTION OF THE MINUTES OF THE REGULAR SITTING HELD ON OCTOBER 14, 2023

2023-088

CONSIDERING THAT a copy of the Minutes of the regular meeting held on October 14th, 2023 was given to each member of the Town Council before the day of this sitting, thus conforming to Article 333 of the *Cities and Towns Act RLRQ c. C-19*, the secretary-treasurer is exempt from reading;

THEREFORE,

It is proposed by councillor Marie-Hélène Lemarbre, and seconded by councillor Kimberley Lamoureux:

THAT the minutes of the regular meeting of council held on October 14, 2023 be confirmed as deposited by the secretary-treasurer.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. CURRENT BUSINESS

3.1 ANNOUNCEMENTS

The mayor welcomes those present and delivers information of public interest. This information will be available in the monthly Barkmere echo.

3.2 CORRESPONDENCE

The Director General reports having not received any official correspondence during month of October 2023.

3.3 BLPA

There is no representative present.

3.4 FOLLOW-UP FROM LAST MEETING

No follow-up is provided.

3.5 QUESTION PERIOD (30 minutes)

A question period opened at 10:08 A.M. No participant having expressed an intention to address the council, the question period was immediately closed.

4. FINANCE AND ADMINISTRATION

4.1 ACCOUNTS PAYABLE

2023-089

It is proposed by councillor Marc Frédette, seconded by councillor Stephen Lloyd:

THAT the accounts listed on the annexe "A" below be ratified and paid.

CARRIED UNANIMOUSLY

4.2 SUBMISSION OF TWO COMPARATIVE STATEMENTS OF REVENUES AND EXPENSES PURSUANT TO SECTION 105.4 OF THE CITIES AND TOWNS ACT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des rapports comparant les revenus et les dépenses au 31 octobre 2023 confectionné par l'administration municipale, conformément aux exigences de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

The members of the municipal council have reviewed the reports comparing revenues and expenses to October 31, 2023, prepared by the municipal administration in accordance with the requirements of section 105.4 of the Cities and Towns Act.

4.3 RÈGLEMENT 279 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 207 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 – ADOPTION

4.3 BY-LAW 279 AMENDING BY-LAW 207 DECREERING THE IMPOSITION OF A TAX TO FINANCE 9-1-1 EMERGENCY CENTERS – ADOPTION

2023-090

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere a reçu une demande de modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgences 9-1-1 de la direction générale de la fiscalité et des affaires intergouvernementales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

2023-090

CONSIDERING THAT the Town of Barkmere has received a request to change the law decreeing the imposition of a tax to finance emergency centers 9-1-1 from the Taxation and Assessment of the Ministry of Affairs municipals and land occupancy, asking us to change the monthly rate of taxation;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 244.68 de la Loi sur la Fiscalité Municipale (L.R.Q. c.F-2.1) la municipalité a l'obligation d'adopter le présent règlement afin de donner suite à cette demande.

CONSIDERING THAT, in accordance with the provisions of section 244.68 of the Municipal Taxation Act (R.S.Q. c.F-2.1), the Municipality is obliged to adopt the present by-law in order to comply with this request.

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 244.69 de la Loi sur la Fiscalité Municipale (L.R.Q. c.F-2.1) l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement.

CONSIDERING THAT under section 244.69 of the Municipal Taxation Act (R.S.Q. c.F -2.1) the adoption of this Bylaw does not need to be preceded by a notice of motion and a draft bylaw.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame la conseillère Kimberley Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Marie-Hélène Lemarbre :

CONSEQUENTLY, it is proposed by councillor Kimberley Lamoureux seconded by councillor Marie-Hélène Lemarbre:

Et résolu que le conseil municipal décrète ce qui suit :

And resolved that the Municipal Council decrees as follows:

Article 1 : L'article 2 du règlement 207 est remplacé par le suivant :

Article 1: Article 2 of Bylaw 207 is replaced by the following:

« **2 :** À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »

"**2.** Effective January 1, 2024, a tax is imposed on the supply of a telephone service, the amount of which is, for each telephone service, \$0.52 per month per telephone number or, in the case of a multiline service other than a Centrex service, per outgoing access line."

Article 2 : Le règlement 207 est modifié par l'insertion après l'article 2 du suivant :

Article 2: By-law 207 is amended by inserting the following after article 2:

« **2.1 :** Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de douze (12) mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

"**2.1** The amount of the tax is indexed, on January 1 of each year starting in 2025, according to the rate corresponding to the annual variation in the overall average consumer price index for Quebec, excluding alcoholic beverages, tobacco products, smokers' supplies and recreational cannabis, for the twelve (12) month period ending June 30 of the year preceding that for which the amount of the tax is to be indexed.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005\$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

This amount, thus indexed, is decreased to the nearest cent if it includes a fraction of a cent less than \$0.005; it is increased to the nearest cent if it includes a fraction of a cent equal to or greater than \$0.005.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

The result of this indexation corresponds to the amount published by the Minister of Municipal Affairs and Housing in Part 1 of the *Gazette officielle du Québec*, in accordance with article 2.1 of the Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapter F-2.1, r. 14).

Article 3 : Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Article 3: This Bylaw shall enter into force on the date of the publication of a notice to that effect by the Minister of Municipal Affairs and Land Occupancy shall publish in the *Gazette officielle du Québec*.

4.4 EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN BÂTIMENT, EN ENVIRONNEMENT ET EN NAVIGATION

4.4 HIRING OF A BUILDING, ENVIRONMENT AND NAVIGATION INSPECTOR

2023-091

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur municipale demeure vacant depuis le départ de l'inspecteur en poste le 26 août 2023.

2023-091

CONSIDERING THAT the position of municipal inspector remains vacant since the departure of the current inspector on August 26, 2023.

CONSIDÉRANT l'offre de service de Madame Annie Larocque;

CONSIDERING Mrs. Annie Larocque's offer of service;

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Annie Larocque par le directeur général pour une période temporaire depuis le 23 octobre 2023;

CONSIDERING the hiring of Mrs. Annie Larocque by the General Manager for a temporary period since October 23, 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDERING the Director General's recommendation;

PAR CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par madame la conseillère Marie-Hélène Lemarbre et résolu à l'unanimité des membres présents :

THEREFORE, it is proposed by councillor Stephen Lloyd, seconded by councillor Marie-Hélène Lemarbre and unanimously resolved by those present:

QUE la Ville de Barkmere confirme et ratifie l'embauche de Madame Annie Larocque à titre d'inspectrice municipale, en environnement et en navigation, commençant le 23 octobre 2023 sujet aux termes et conditions de la politique relative aux conditions générales de travail en vigueur à la ville de Barkmere;

THAT the Town of Barkmere confirms and ratifies the hiring of Ms. Annie Larocque as municipal inspector, environment and navigation, beginning October 23, 2023 subject to the terms and conditions of the policy relating to general working conditions in force at the Town of Barkmere;

QUE la rémunération de madame Annie Larocque soit de 30,00\$ de l'heure sujet aux conditions mentionnées au contrat de travail soumis aux membres du conseil;

THAT Ms. Annie Larocque's remuneration be \$30.00 per hour, subject to the conditions mentioned in the employment contract submitted to Council members;

QUE la Ville de Barkmere nomme Madame Annie Larocque fonctionnaire désignée conformément au Règlement sur les permis et certificats n° 204 avec tous les pouvoirs et obligations qui y sont prévus et décrits et ce, à partir de la date de son embauche; et,

THAT the Town of Barkmere appoint Ms. Annie Larocque as a designated officer in accordance with Permits and Certificates Bylaw 204, with all the powers and obligations provided for and described therein, and this, from the date of her hiring; and,

QUE le conseil nomme madame Annie Larocque responsable de l'application de tous les règlements municipaux avec pouvoir d'émettre des constats d'infraction.

THAT the Council appoints Ms. Annie Larocque to be responsible for the enforcement of all municipal by-laws, with the power to issue offence reports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

4.5 CONTRIBUTION À LA LÉGION CANADIENNE

4.5 CONTRIBUTION TO THE CANADIAN LEGION

2023-092

CONSIDÉRANT que la Ville de Barkmere, en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales, peut accorder des subventions à des organismes à but non lucratif;

2023-092

CONSIDERING that the Town of Barkmere, by virtue of Article 91 of the Municipal Powers Act, may grant subsidies to non-profit organizations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par madame la conseillère Kimberley Lamoureux ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

It is proposed by councillor Stephen Lloyd, seconded by councillor Kimberley Lamoureux AND UNANIMOUSLY RESOLVED:

De confirmer le versement d'une contribution de 100,00\$ à l'organisme à but non lucratif, Légion Royale Canadienne - Filiale de Rouge River pour le remboursement d'une couronne

To confirm the payment of a contribution of \$100.00 to the non-profit organization, Royal Canadian Legion - Rouge River Branch, for

à être déposée à l'occasion de la cérémonie du Souvenir le 11 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOUTIEN À LA COOPÉRATION VOLET 4

2023-093

ATTENDU QUE la ville de Barkmere a pris connaissance de la *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités d'Arundel, d'Huberdeau, de Montcalm, de Lac-des-Seize-îles et de Barkmere, désirent présenter un projet de d'acquisition de véhicule automobile d'urgence pour le service des Premiers Répondants dans le cadre de l'aide financière *Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités* dans le cadre d'une nouvelle entente de service intermunicipale de *Premiers Répondants* qui prévoira, notamment, le partage des coûts des nouvelles immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Frédette, appuyé par madame la conseillère Marie-Hélène Lemarbre et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de de la ville de Barkmere s'engage à participer au projet d'acquisition en commun d'un véhicule automobile d'urgence pour le service des Premiers Répondants en vertu du *Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités* et à assumer une partie des coûts;

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

– Le conseil nomme la Municipalité d'Arundel organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ENVIRONNEMENT

6. URBANISME

6.1 Dépôt du rapport du directeur général

Le directeur général fait rapport de l'émission des permis de construction ou de certificat d'autorisation et dépose le rapport sous l'annexe « B » rédigé par l'inspecteur municipal pour le mois d'octobre 2023 de même que la liste des mutations intervenues sur les immeubles du territoire de la ville de Barkmere pour ce même mois.

7. INFRASTRUCTURES ET SERVICES

7.1 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2023-2024 POUR L'HÔTEL DE VILLE ET LE CHEMIN DES JÉSUITES

2023-094

CONSIDÉRANT l'appel d'offre sur invitation adressée par le directeur général à deux fournisseurs de la région;

CONSIDÉRANT la seule offre reçue, soit celle de *Gilbert P. Miller & Fils Ltée* pour le contrat de déneigement et sablage de

the reimbursement of a wreath to be laid at the Remembrance Ceremony on November 11, 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

4.6 FIRST RESPONDENT SERVICES - APPLICATION FOR FINANCIAL ASSISTANCE

2023-093

WHEREAS the Town of Barkmere has taken cognizance of the *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

WHEREAS the municipalities of Arundel, Huberdeau, Montcalm, Lac-des-Seize-îles and Barkmere wish to submit a project for the acquisition of an emergency motor vehicle for the service of Premiers Répondants as part of the financial assistance *Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités* as part of a new intermunicipal service agreement of *Premiers Répondants* that will include, but are not limited to, cost-sharing of new capital assets;

THEREFORE, it was moved by Councillor Marc Frédette, seconded by Councillor Marie-Hélène Lemarbre and resolved that this resolution be adopted and decree as follows:

– The Council of the Town of Barkmere undertakes to participate in the project for the joint acquisition of an emergency motor vehicle for the service of Premiers Répondants under *Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités* and to assume a portion of the costs;

– The council authorises the submission of the project under volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- Council appoints the Municipality of Arundel as the organization responsible for the project

CARRIED UNANIMOUSLY

5. ENVIRONMENT

6. URBAN PLANNING

6.1 Tabling General Manager's report

The director general presents the issuance of construction permits or authorization certificates and presents the municipal inspectors report on the appendix "B" for the month of October 2023 as well as the list of the transfers of properties of the territory of the Town of Barkmere for the same month.

7. INFRASTRUCTURE AND SERVICES

7.1 2023-2024 SNOW REMOVAL CONTRACT FOR THE TOWN HALL AND JESUITES ROAD

2023-094

WHEREAS the invitation sent by the Director General to the two snow removal contractors

CONSIDERING the offer received from *Gilbert Miller et Fils Ltée* for the snow removal and sanding contract for the Town-Hall and for Jesuits Road for the 2023-2024 season;

l'hôtel de ville et du chemin des Jésuites pour la saison 2023-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par madame la conseillère Marie-Hélène Lemarbre et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat de déneigement pour la saison d'hiver 2023-2024 soit accordé à *Gilbert P. Miller & Fils Ltée*;

QUE le contrat inclut les termes et conditions suivants:

- A) Enlèvement de la neige et sablage pour:
- Ch. des Jésuites;
 - Chemin de Barkmere du stationnement municipal;
 - Aires de service du garage municipal et de l'Hôtel de Ville;

B) Présentation par l'entrepreneur d'une preuve d'assurance de responsabilité civile.

QUE le montant du contrat soit de 4 400,00\$ pour le chemin des Jésuites et 6 550,00\$ pour la section de l'hôtel de ville et le chemin Barkmere (partie municipale), plus les taxes applicables, et payé en 2 versements: le 13 janvier 2024 et le 11 avril 2024;

ET

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer un contrat pour le déneigement qui respecte les termes et condition de la présente résolution et de la description des travaux soumise pour obtenir les soumissions des entrepreneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. LOISIRS ET CULTURES

9. AFFAIRES LÉGALES

10. M.R.C. ET AFFAIRES RÉGIONALES

10.1 Dernier conseil des maires

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

La prochaine séance ordinaire et extraordinaire du Conseil se tiendra le 9 décembre 2023, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-095

Il est proposé madame la conseillère Kimberley Lamoureux, appuyée par madame la conseillère Marie-Hélène Lemarbre, et résolu unanimement :

QUE la séance du Conseil soit levée à 10h36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Trépanier
Maire/Mayor

THEREFORE, it is proposed by councillor Stephen Lloyd, seconded by councillor Marie-Hélène Lemarbre and it is adopted unanimously by the council members present:

THAT the snow removal and sanding contract for the 2023-2024 winter season be awarded to *Gilbert Miller et Fils Ltée*;

THAT the contract includes the following terms and conditions:

- A) Snow removal and sanding of:
- Jesuites Road;
 - Barkmere Road around the municipal parking;
 - Town Hall and municipal garage centre service areas;

B) Filing by the contractor of a proof of civil liability insurance;

THAT the contract amount is \$4 400,00 for the Jesuits Road and \$6500,00 for Barkmere Road (municipal section) and Town House and the Community Center, plus applicable taxes, and be paid in two installments: January 13, 2024 and April 11, 2024;

AND

THAT the Mayor and the Director General be authorized to sign a contract for snow removal that meets the terms and conditions of this resolution and the description of work submitted for contractor bids.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. LEISURE AND CULTURE

9. LEGAL BUSINESS

10. R.C.M. AND GOVERNMENTAL AFFAIRES

10.1 Last mayor's council

11. MEETING ADJOURNMENT

The next regular and special Council meeting will be held on December 9, 2023 at 10:00 am at the Barkmere Community Center in Barkmere, Québec.

CLOSING OF THE SITTING

2023-095

It was proposed by councillor Kimberley Lamoureux seconded by councillor Marie-Hélène Lemarbre and unanimously resolved:

THAT the session of the Town Council be adjourned at 10:36 A.M.

CARRIED UNANIMOUSLY

Martin Paul Gélinas
Secrétaire-Trésorier/Secretary-treasurer

ANNEXE A / APPENDIX A
Comptes à Payer / Accounts Payable

ANNEXE B / APPENDIX B
Liste des Permis / List of Permits